

REGLEMENT CYCLOCROSS SAISON 2026-2027

Sur chaque épreuve, le règlement national cyclocross UFOLEP doit être appliqué et ne peut pas être assoupli.

1) Généralités :

* Les épreuves cyclocross UFOLEP sont ouvertes aux licenciés UFOLEP y compris double licenciés. Elles peuvent être ouvertes également aux licenciés FFC, FSGT, **TITULAIRE D'UN PASS CYCLOCROSS**. En cas d'ouverture (voir observations dans le calendrier départemental), un classement séparé doit obligatoirement être établi et le prix de l'engagement pour les non licenciés de l'UFOLEP doit être supérieur au prix de l'engagement des licenciés UFOLEP. **(l'ouverture se fait par rapport à l'affiliation du club organisateur :UFOLEP, pas de possibilités UFOLEP+, 1 possibilité, UFOLEP PRO, possible sur toutes les organisations)**

Les titulaires d'un PASS devront obligatoirement s'inscrire via la plateforme, pas de possibilités sur place ou par mail

- Concernant le matériel, le règlement national cyclocross UFOLEP et le règlement UCI s'appliquent.
- Pour participer aux épreuves du Loiret, la carte cyclocross et la licence UFOLEP 2026-2027 sont obligatoires et doivent être entièrement remplies. Le code compétition cyclo-cycloSPORT **26012** devra apparaître sur la licence.
- Les féminines qui le souhaitent pourront courir en 3 ou 4^{ème} catégorie et seront soumises aux mêmes critères de montée que les adultes masculins, la demande est à faire en début de saison et pour la saison entière.
- **Les compétiteurs équipés de vélo type VTT ou GRAVEL titulaires d'un carton cyclo-cross, sans dispositif additionnel sont autorisés sur les épreuves, ils seront classés dans les mêmes catégories que les vélos cyclo-cross.**
- **Les compétiteurs avec VTT ou GRAVEL(avec section de pneus supérieur à 33) sont acceptés sur le départemental et le régional, étant titulaire d'un carton cyclo-cross et avant satisfait aux critères de sélection stipulés par la commission départementale, mais, SANS POSSIBILITE D'ACCES AUX TITRES**
- **Lors de l'appel du départemental ou du régional, il sera procédé à une vérification de la section des pneus de chaque compétiteur par un membre de la commission départementale ou régionale**
- L'utilisation d'appareil de type webcam sur le vélo ou sur le compétiteur ainsi que tout dispositif susceptible d'émettre du son (oreillette, écouteur...) sont interdits en compétition comme à l'entraînement.
- Le port du casque à coque rigide, attaché, est obligatoire en course comme à l'échauffement.
- Le port du maillot du club pour les licenciés UFOLEP, est obligatoire **même lors de la remise des récompenses.**
- Le changement de roue est autorisé en tout point du circuit, pas de changement entre concurrents..
- **Le changement de vélo est autorisé uniquement au poste fixe (poste de dépannage) qu'elle qu'en soit la cause mais uniquement une fois par tour. Lavage autorisé en dehors du poste de dépannage. Tout compétiteur empruntant le couloir d'entrée au poste devra effectuer un changement de matériel, pour toute autre raison, une pénalité de 30 secondes lui sera attribuée**
- La catégorie 11/12 est officialisée depuis la saison 2019/2020. Un circuit en adéquation avec le règlement national devra être préparé.
- La catégorie 17/19 féminine est en vigueur depuis la saison 2023/2024 (pour les championnats)
- **La durée de course pour les féminines, depuis la saison 2025/2026, passe à 40 minutes**
- Une épreuve dite d'initiation pour les 10 ans et moins pourra être mise en place, sur un circuit adapté et sans difficulté, par les clubs qui le désirent. Aucun montant d'engagement ne sera demandé, un encadrement par le club support est recommandé.
- Le montant de l'engagement adulte, est fixé à **7€00** pour les licenciés UFOLEP et **10€00** sur place.
- Le montant de l'engagement adulte, est fixé à **13€00** pour les licenciés des autres fédérations

- le montant de l'engagement des catégories jeunes **11/12, 13/14 et 15/16** est fixé à **3€00** pour les licenciés UFOLEP et **5€00** sur place.
- Le montant de l'engagement des catégories jeunes autres fédérations est fixé à **6€00**

2) Changement de catégorie :

Le changement de catégorie s'effectue grâce aux systèmes de points suivants :

si 10 partants et plus : 10 – 7 – 6 – 4 – 3 points

si 9, 8, 7 ou 6 partants : 8 points au 1^{er}

si 5 partants ou moins : 5 points au 1^{er}

Tout cyclocross man adulte totalisant 30 points ou ayant 2 victoires sera systématiquement surclassé dans la catégorie supérieure si 5 partants et moins seul les points seront comptabilisés mais pas considérés comme une victoire pour monter

3) Supériorité manifeste :

En cas de **supériorité manifeste** d'un « compétiteur », les commissions sportives départementales concernées se réservent le **droit de surclasser** celui-ci immédiatement.

4) Durée de la compétition – nombre de participations autorisées :

CATEGORIES	DISTANCE MAXIMUM	NOMBRE DE PARTICIPATIONS AUTORISEES
Jeunes masculins et féminines de 10 ans et moins	Epreuve d'initiation sur un circuit adapté sans difficulté	Jeux cyclistes avec initiation à la compétition 1 participation par semaine
Jeunes masculins et féminines de 11/12 ans	15 min maximum Circuit de 1000 à 1500 m	Jours de course autorisés : tous les jours et une seule par jour
Jeunes masculins et féminines de 13/14 ans	20 min (voir règlement national)	Jours de course autorisés : tous les jours et une seule par jour
Jeunes masculins et féminines de 15/16 ans	30 min (voir règlement national)	Jours de course autorisés : tous les jours et une seule par jour
Adultes masculins 17/19 ans	40 min (voir règlement national)	Une seule épreuve par jour
1 ^{ère} , 2 ^{ème} , 3 ^{ème} , 4 ^{ème} catégorie (masculins et féminines)	50 min (voir règlement national)	Une seule épreuve par jour
Féminines 17 ans et plus	40 min (voir règlement national)	une seule épreuve par jour

Les épreuves à étapes sont INTERDITES aux jeunes de 16 ans

Pour les jeunes masculins et féminines de 10 ans et moins : lorsqu'il y a un jour férié dans la semaine, ils peuvent courir à condition que ce jour férié ne précède pas ou ne suive pas un autre jour de course.

5) Championnat départemental :

Pour pouvoir disputer le titre départemental, les participants doivent avoir participé à **au moins 4 cyclocross dans le Loiret auparavant.**

L'épreuve est toutefois ouverte aux cyclocross men qui ne rempliront pas ces conditions, aux vtts, gravels et aux cyclocross men des départements extérieurs (selon le bon vouloir du club organisateur). Un second départ sera donné environ une minute après et un classement séparé sera réalisé pour ceux-ci.

Délivrance de titre de champion départemental :

Le titre de champion départemental sera délivré : catégorie adulte masculin (à partir de 17ans), catégorie jeune (11/12, 13/14 et 15/16) et féminine

La condition de délivrance du titre sera définie par la commission départementale

6) Championnat régional :

Participation au championnat départemental pour prendre part au championnat régional.

7) Championnat national :

Participation au championnat régional pour poser candidature au championnat national.

Critères de sélection au championnat national :

1. le champion régional
2. le champion départemental
3. **La fidélité de participation sur le national des années précédentes**
4. les résultats de la saison (classement scratch)
5. le classement au challenge
6. le nombre de participation dans le Loiret

8) Challenge départemental :

Les points sont marqués sur chaque épreuve, puis additionnés pour établir un classement en fin de saison. Pour les championnats, il ne sera marqué que des points de participation, quel que soit le classement final.

PLACE	POINT
SAISON « REGULIERE »	
1	30
2	25
3	22
4	19
5	17
6	15
7	13
8	11
9	10
10	9
11	8
12	7
13	6
14	5
15 et au-delà	4
CHAMPIONNAT	
DEPARTEMENTAL	5
REGIONAL	10
NATIONAL	15
CAS PARTICULIERS	
ABANDON	3
BENEVOLE	10

--

9) Documents :

Afin d'élaborer le challenge dans les meilleures conditions,

Dans les 48 heures après chaque épreuve la liste des engagés, des bénévoles et les résultats sont à envoyer à Didier Perruche : didier.perruche@wanadoo.fr

Afin de gérer convenablement le site de la commission les résultats sont aussi à envoyer à :

Patrice Polette : classements@ufolepcyclosport45.fr